L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 OCTOBRE 1870. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 20 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée — Vente 3ème récurrente de 500 caisses de bottes, souliers et brodequins, et 100 caisses de bottes et souliers connus.

Par Duhault, au coin des rues Craps et Bayou, à 11 heures — Le fonds d'une épicerie.

Par O. Valeton, au No 14 rue Natchez, vente régulière de jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, carte, huile, vin, etc.

Par J. Dejan, aux écuries de F. Liser, rue Girod, travaux de selle et de harnais, mulets, buggy, etc.

Par E. Montgomery, à sa salle d'encan—Vente générale de meubles.

Par H. Eman, Marks & Co, à leur salle d'encan, coin de la rue de Chartres—Habillements, linge, draperies.

Par Vincent & Co., au Nos 42 et 44 de la rue de Chartres—Marchandises sèches étrangères et diverses.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", en face la porte des rues Camp et Poydras.

Les baïonnettes Fédérales aux Elections.

Le scandale de la présence des baïonnettes fédérales aux bureaux d'élection à la Louisiane, n'a pas causé la moindre sensation dans le Sud, qui a été habitué depuis trois ans, à la réglementation du suffrage universel par l'autorité militaire. Nous voyons encore les effets du fameux recensement opéré par les délégués du Gouverneur Sartidan et nous avons maintes fois eu occasion de regretter que le régime carpet-baggers ait remplacé le choix des officiers de l'armée régulière. Il paraît que c'est la première fois qu'un Etat loyal, on voit les élections sous la surveillance des soldats fédéraux des Etats-Unis, et ce spectacle a causé une assez vive émotion, non-seulement parmi les démocrates, mais encore parmi les républicains du Nord. Le journal républicain de Philadelphie a même demander au marshall des Etats-Unis en vertu de quel droit les troupes s'étaient entourer et occuper les bureaux d'élection, et le marshall lui a répondu qu'il tenait de lui citant le chapitre paragraphe de la loi votée par la majorité républicaine du Congrès et appuyée par le Président élu par le parti républicain, loi qui permet et fait un devoir au marshall d'appeler la force armée quand il croit que les électeurs ont besoin d'être protégés dans l'exercice de leur droit de suffrage.

Ce n'est pas raison de s'étonner de l'émotion causé parmi les populations du Nord d'un fait aussi simple et aussi naturel que celui-là! Les journaux vont fulminer contre cette atteinte portée à la liberté des élections. Ils ne manqueront pas de citer un pareil pouvoir mis entre les mains du Président doit conduire la République tout droit au despotisme, et les tirades éloquentes sur ce sujet ne feront défaut. Mais n'aura-t-on pas le droit de répondre à ceux qui protestent contre l'intervention militaire dans les élections que leur indignation est tout à fait déplacée, et qu'ils ont aidé à saper la base même des institutions du pays le plus libre des Etats, quand ils ont applaudi à la destruction militaire du Sud et quand ils ont voté tous les amendements à la Constitution qu'on leur a proposés.

Ces mêmes forgées contre les Etats du Sud paraissent dures aux citoyens du Nord qu'on veut leur en faire une application légère qu'elle soit. A qui donc veut-on se prendre?

Nous ne croyons pas que l'indifférence passive de quelques soldats dans la ville de Philadelphie menace directement les libertés publiques; et l'incident, comme, n'a d'autre importance que celle qu'il peut résulter du précédent établi.

Il est permis de demander, cependant, si une élection fédérale gérée à New-York ou dans d'autres politiques sont très vives et les comptes le désordre abondants, n'aurait pas des conséquences très-graves. Il est peut, dira-t-on, que le maréchal Mac-Feain n'ait pas réellement le droit que de protéger dans l'exercice de leurs droits quelques électeurs de couleur mais qui répondra que, dans une telle circonstance, cette intervention ne pourrait pas d'intimider certains électeurs et de favoriser un parti aux dépens de l'autre?

Il est clair que la question n'est pas néanmoins à nous qui subissons des gouvernements imposés par l'intervention étrangère. La force militaire, mais il est nécessaire que les populations du Nord et ceux de leur émoi.

La constitution ne s'en tiendra pas à la concession du pouvoir exorbitant que confère la loi. Elle sera naturellement portée de s'en servir pour appuyer le parti républicain, dont la force diminue visiblement; mais il est plus probable que les quelques avantages que pourrait assurer l'emploi du procédé seront compensés par la réaction puissante qu'il déterminera dans les esprits. Nous, quoi qu'il en soit, a fabriqué pour le Sud et les plaintes que l'application de ces mêmes verges ont pas franchement excité notre attention.

Souscription Française.

LISTE No. 10.

[illegible]	$50 00	[illegible] Dartiaux	10 00
[illegible]	1 00	[illegible] Casotas	5 00
[illegible]	2 00	[illegible]	5 00
[illegible]	1 00	[illegible]	5 00
[illegible]	2 00	[illegible]	10 00
[illegible]	1 00	[illegible]	5 00
[illegible]	1 00	[illegible]	1 00
[illegible]	10 00	[illegible]	
[illegible]	5 00	[illegible]	
[illegible]	1 00	[illegible]	
[illegible]	2 00	[illegible]	
[illegible]	10 00	[illegible]	
[illegible]	1 00	[illegible]	
[illegible]	1 00	[illegible]	
[illegible]	1